



*GROUPEMENT FONDE EN 1855*

## **Déclaration préalable CAP du 8 février 2011**

### **La RGPP ??? La révolte n'est pas loin !!!**

Ces derniers jours, des compagnies républicaines de sécurité ont haussé le ton. .... contre quelques vilains syndicalistes troublant l'ordre public ?

Non, contre les décisions de la RGPP de fermer deux casernes.....

Les policiers et les gendarmes leur emboitent le pas. La RGPP provoque la fermeture d'hôpitaux, d'écoles, de tribunaux, de subdivisions, de casernes. La fermeture de sites, c'est le déplacement obligatoire, la mutation forcée. Femmes et enfants de fonctionnaires doivent quitter emploi et école, changer de lieu et de domicile. Le territoire se vide à grande vitesse, ce qui reste de services s'agglutinent autour des métropoles de région. La désertification territoriale s'accroît de manière critique, conséquence d'un soi-disant devoir d'efficacité des services publics, pour ne pas dire un devoir de rentabilité, au nom d'un citoyen qui n'a rien demandé, et surtout pas le départ de ces services.

Cette fois, en deux jours, le gouvernement a plié. Les CRS ont gagné, les casernes ne fermeront pas !

La RGPP ne passera pas par là. *Rêvons un peu :*

un gouvernement qui ne cède pas devant l'intimidation terroriste ne peut évidemment céder devant l'intimidation policière. Il n'a donc pu que se rendre aux arguments présentés. Dans une république dont une des valeurs principales est l'égalité de traitement, les mêmes arguments devraient produire les mêmes effets. Il semble donc naturel de penser que le gouvernement, frappé par le bon sens des revendications, va arrêter de fermer des services, supprimer des missions et transférer de force des personnels, par exemple dans le cadre de PRH 2013. L'exemple des CRS va donc remettre le SETRA à Bagneux, redonner du sens aux STC et au RST, arrêter d'étrangler les CETE, éviter la destruction programmée des DDT, des DIRM, éviter la suppression des services phares et balises, remettre les personnels DIRM dans la situation où ils étaient avant qu'on les force à déménager, remettre les SIR en état de fonctionner et arrêter leur suppression, conserver les services de navigation, arrêter de supprimer les centres d'exploitation situés sur le réseau secondaire, éviter aux DREAL un futur proche similaire à celui des DDT (d'après vous, combien de temps faudra-t-il pour transformer les DREAL en services interministériels, puis les vider de leurs effectifs ? ), en finir avec les réorganisations qui suppriment des postes et qui obligent nombre d'agents à partir de leur service ...

la liste est bien longue, des bienfaits que va procurer cette grogne des CRS !

Par exemple, pourquoi ne pas revoir aussi ce projet de fusion des corps absolument abracadabrant :

Le 27 janvier 2011, vous nous avez présenté un projet de fusion qui n'avait de projet que le nom. Nous vous avons alors posé quelques questions simples :

Pourquoi ce périmètre de quatre corps, pourquoi pas moins et pas plus ?

Quelle est la raison d'être du nouveau corps ? Quelles seront ses missions ? Qu'en attend la société ?

Quels gains peuvent attendre les ingénieurs qui seront dans ce nouveau corps fusionné ?

Vous vous êtes contentés de quelques paraphrases pour déclarer en fait :

- que l'objectif de la fusion est de combler les postes vacants.

-que cette fusion facilitera les mobilités et autorisera de meilleurs parcours professionnels, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des agents. On a par ailleurs noté que nos Etablissements Publics souhaitaient conserver des ingénieurs ayant les mêmes spécificités qu'actuellement, et qui ne correspondent pas à celles des autres corps du MEDDTL et du MAAPRAT.

Comblent les postes vacants peut être un objectif motivant pour un gestionnaire de RH, certes, mais cela en fait-il un objectif sérieux pour un ministère chargé d'infléchir la culture de toute une société vers un développement durable ? Va t on motiver 10 000 ingénieurs qui ont voué leur carrière au service public sur des objectifs de résorption de la vacance ?

Faciliter la mobilité par la fusion, alors que nos corps d'ingénieurs peuvent déjà muter en position normale d'activité dans les deux ministères ? La fusion peut elle aller contre la LOLF qui impose des plafonds d'emplois par programme et qui, nous le constatons tous les jours, constitue le vrai frein à la mobilité ?

Quant aux parcours, ce n'est pas en supprimant des « pans entiers de missions » comme l'écrit la DRH, que les ingénieurs du ministère pourront en développer de valorisants.

Ainsi, pour nous, les choses sont elles claires : la mobilité que vous voulez favoriser, c'est la mobilité forcée, celle qui vous permettra d'utiliser les ingénieurs comme des pions, avec une « employabilité » immédiate, sans aucun égard pour leur technicité, leur parcours et leur développement personnel. Celle qui vous permettra de faire partir les ingénieurs des ministères quand vous estimerez n'en avoir plus besoin.

Nous ne pouvons tolérer une telle atteinte aux corps d'ingénieurs qui ont voué leur carrière au service public et aux missions qu'ils défendent. Nous ne pouvons tolérer une telle atteinte aux droits fondamentaux des citoyens, qui réclament un service public républicain de qualité.

Côté statut, le futur corps ne présente aucune amélioration. Une aumône pour le pied de grade (pour les élèves ingénieurs uniquement) , un grade à accès fonctionnel moins bien pourvu que les emplois fonctionnels et plus difficile à obtenir. « L'alignement par le haut » évoqué avec tant d'insistance aboutit concrètement à une diminution salariale puisque ce grade ne bénéficiera pas de la NBI, et réservera le HEA à une poignée de privilégiés. Cette proposition est clairement inacceptable, et nous n'avons pas été les seuls à le dire. Continuerez vous à vous plier aux dictats de la fonction publique, ou écouterez vous les 10 000 ingénieurs concernés qui expriment la même irritation et la même colère ?

Côté gestion, et sans rentrer dans la problématique de la gestion d'un éventuel futur corps, nous réclamons la révision rapide de la charte de gestion pour la rendre conforme aux engagements pris le 1er décembre. La prise en compte pour les promotions 2012 doit être faite pour la circulaire promotion qui doit sortir rapidement. Pour cela, un taux promu sur promouvables de 14 % pour 2012 est indispensable, vous en avez convenu. Nous vous demandons maintenant de tenir vos engagements et d'obtenir ce taux.

En ce qui concerne la mobilité liée notamment à la promotion au grade de divisionnaire, nous avons exprimé une position claire lors de la CAP du 10 décembre 2010 et les résultats de ce premier cycle de mutation nous confirment ce que nous avons analysé, à savoir une discrimination du corps des ITPE incompréhensible et intolérable compte tenu des modalités de gestion constatées pour les autres corps.

A une période où les postes deviennent notoirement plus rares (visioM postes étant passé par là) et où le contexte économique rend extrêmement difficile toute mobilité géographique, au nom de quelle règle les ITPE seraient ils moins bien traités que les autres corps similaires ? Au nom de quelle règle certains ITPE bénéficieraient de possibilités de promotion dans leur service et pas d'autres ? Nous exigeons que votre interprétation de la charte de gestion évolue dans un sens plus favorable aux ITPE, leur évitant ainsi une discrimination patente.

Nous vous rappelons également que 100 promotions à ICTPE dorment dans vos cartons, et donc 100 ingénieurs des TPE sont spoliés d'une promotion sans autre raison que l'inertie de l'administration, tant dans la remontée des dossiers que dans la volonté d'attribuer les emplois. Nous réclamons donc une CAP ingénieurs en chef dans les délais les plus brefs, et donc avant l'été 2011.

Enfin, de nombreux ingénieurs sont en fonction dans d'autres ministères. L'absence de clarté dans les circuits de promotion ou de gestion des primes, l'absence d'arrêtés emplois d'ingénieurs en chef, posent problèmes et constituent de vrais freins à la mobilité, en témoigne le courrier du préfet de région Auvergne au ministère de l'intérieur.

Côté indemnitaire, nous serons vigilants à l'application des engagements pris le 1er décembre 2010. D'ores et déjà, nous déplorons un dysfonctionnement patent des réunions régionales de concertation sur les ISS, qui n'autorisent pas la défense des agents : manque de transparence, d'information, absence de dialogue, non respect des règles, en particulier de la note de la DRH du **XX** 2010 relative à la fixation du coefficient individuel. C'est un véritable mépris qui s'instaure vis à vis des agents : opacité et clientélismes deviennent la règle, dans ce qu'il faut bien maintenant appeler des baronnies régionales. Cet état de fait devient encore plus criant lorsque l'on évoque le thème des intérim. Montants fantaisistes, définitions ubuesques, engagements écrits non tenus, tout est fait pour spolier les ITPE, essentiellement d'ailleurs les premiers niveaux de grade, de la juste rétribution de leur travail et de leur engagement. Ce dossier devient si urgent qu'un mot d'ordre de refus systématique des intérim est envisagé par nos instances.

Nous réclamons en urgence la sortie d'un règlement national négocié et son application effective dans les services.

Enfin, nous rappelons que le logiciel Réhucit, comme son nom ne l'indique pas, est une catastrophe nationale. Le nombre d'erreurs devient effarant, les agents, déjà déstabilisés par les réorganisations incessantes, l'absence de vision et la disparition de pans entiers de leurs missions, de plus en plus mal payés, découvrent qu'ils ne peuvent plus faire confiance à leur organisme de paye. Pire, les erreurs relevées ne peuvent être corrigées. Elles entraînent, avec un effet boule de neige, des situations de plus en plus inextricables, voire dramatiques, alors que l'action sociale est totalement déstructurée. Les machines ont pris l'ascendant sur les agents.

**La révolte de ces derniers n'est pas loin !**